



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 décembre 2021
Convocation du : 3 décembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,
M. PLOUY, Mme HALOS

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DERONNE et M. QUESTE,
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUBREU

DE21.140

FINANCES
ACOMPTES SUR SUBVENTION DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
SUBVENTION MUNICIPALE - PREMIER TRIMESTRE 2022

Autorisation - Approbation

0380

Pour leur équilibre financier, les Établissements publics locaux que sont la Caisse des écoles publiques et le Centre Communal d'Action Sociale, perçoivent chaque année une subvention municipale.

Afin d'assurer la continuité financière, en début d'année, de ces deux Établissements publics, il convient de délibérer chaque année afin d'autoriser la Ville à financer ces organismes au cours du premier trimestre de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à ces deux entités, pour le premier trimestre 2022, le quart du montant de la subvention inscrite au budget primitif 2021, soit :

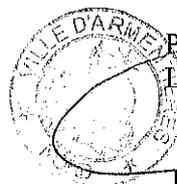
	Budget primitif 2021	Acompte 2022
Centre communal d'action sociale	832 000,00 €	208 000,00 €
Caisse des écoles publiques	98 336,95 €	24 584,24 €

Les versements seront effectués mensuellement.

Les dépenses seront mandatées aux natures et fonctions ci-dessous, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022, nature 657361, fonction 20 pour la Caisse des écoles – nature 657362, fonction 520 pour le Centre communal d'action sociale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille